

RÉGLEMENT CONCOURS PHOTO STREET ART ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'ART SPACEJUNK DE BAYONNE À L'OCCASION DU FESTIVAL POINTS DE VUE

Date d'ouverture du concours le 19 Octobre 2022.

**La date butoir des inscriptions et d'envoi des photographies est arrêtée au
21 Novembre 2022, à midi.**

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le centre d'art Spacejunk de Bayonne, régi par l'association Praxis (loi du 1er juillet 1901), situé 35, rue Sainte-Catherine 64100 Bayonne ; organise un concours photo libre et gratuit à l'occasion du Festival Points de Vue. Le concours se déroulera du 19 octobre au 21 novembre 2022.

ARTICLE 2 : THÈME

Les photographies auront pour thème : « **Street art et patrimoine : quand les œuvres changent le paysage bayonnais** ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

Toutes les fresques de Bayonne pourront être photographiées, pas uniquement celles réalisées lors de cette 6^{ème} édition du festival. (Cf. plan joint)

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans à l'exclusion des membres du jury.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participant.e.s au concours doivent être **dépositaires des droits liés à l'image** et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Chaque participant.e peut présenter **2 photos** maximum.

Sont exclues du concours les photographies réalisées avec un téléphone portable.

Les photos devront respecter le thème : « Street art et patrimoine : quand les œuvres changent le paysage bayonnais ».

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à l'adresse

: mediation@spacejunk.tv ou via un Wetransfer pour les fichiers trop volumineux, afin de ne pas perdre en qualité d'image (site internet et mode d'emploi via l'adresse : <https://wetransfer.com/>).

Les noms des fichiers photos devront être sous la forme « nom-prénom-1.jpg ».

Le règlement et le bordereau d'inscription peuvent être récupérés :

- sur le site internet www.pointsdevue.eus
- à Spacejunk, 35 rue Sainte-Catherine, 64100 Bayonne
- sur demande à mediation@spacejunk.tv

Le bordereau d'inscription signé et le règlement paraphé sont à renvoyer :

- par e-mail à l'adresse suivante : mediation@spacejunk.tv
- ou par courrier jusqu'au 21 octobre 2022 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Spacejunk, Concours Photo Points de vue 2022, 35 rue Sainte-Catherine 64100 Bayonne
- ou à déposer à Spacejunk, 35 rue Sainte-Catherine, Bayonne

Les images ne respectant pas ces critères ne seront pas retenues.

ARTICLE 5 : JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SELECTION

Un jury composé de professionnel.le.s aura pour mission de sélectionner ses 15 photographies favorites. Celles-ci seront présentées de façon anonyme.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

Le jury se prononcera dès le lundi 28 novembre 2022.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES PHOTOS

Les photographies des 15 lauréats seront présentées lors d'une exposition publique à la fin de l'année 2022.

ARTICLE 7 : PRIX 2022

Le jury sélectionnera 15 photos au total et élira un podium de 2 lauréats principaux qui recevront les prix suivants :

Grand prix : 150 € de bons d'achat chez notre partenaire Camara Bayonne

Coup de cœur du jury : 80 € de bons d'achat chez notre partenaire Camara Bayonne

Les bons d'achat sont valables hors promotions et soldes.

En outre, les 15 lauréats repartiront avec un tirage 20x30cm de leur photographie.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant.e déclare être l'auteur.e de la photo soumise et reconnaît avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Spacejunk ne pourra être tenu responsable en cas de fraude si une photographie non libre de droits apparaissait dans le concours. En outre, Spacejunk ne pourra être tenu responsable en cas de problème lié au droit à l'image, qu'il s'agisse des personnes présentes sur les photos ou des photographes eux-mêmes.

Les participant.e.s s'engagent à céder les droits d'exploitation liés à leur image pour la réalisation de l'exposition et pour leur utilisation par Spacejunk (communication dans les médias, site internet, etc.). Ils ou elles acceptent aussi que sa photographie, ou une partie de son contenu, soit réutilisés sur différents supports (document papier, web, document multimédia, réseaux sociaux).

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

Spacejunk se réserve à tout moment le droit de modifier, annuler, prolonger ou écourter le concours. La responsabilité de Spacejunk ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès à la boîte mail, quelles qu'en soient les causes. Spacejunk ne sera pas plus tenu responsable en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courriers électroniques ou postaux.

Les participant.e.s s'engagent à décharger Spacejunk de toute responsabilité en cas d'atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS

Les lauréat.e.s autorisent Spacejunk à citer leurs nom et prénom pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre forme de rémunération. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrent.e.s.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'annulation de la candidature. Spacejunk se réserve le droit de ne pas traiter tout dossier incomplet ou non signé.

A _____ Le,

Veillez consigner la mention « Lu et approuvé » suivie de votre signature

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

ADRESSE MAIL.....

DATE DE NAISSANCE.....

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR SPACEJUNK DANS LE CADRE DU FESTIVAL POINT DE VUE DU 19 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE 2022 ;
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON REGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LE CENTRE D'ART SPACEJUNK À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;

FAIT À BAYONNE LE :

SIGNATURE

Bulletin à retourner par mail avec vos photos à mediation@spacejunk.tv
ou par courrier à Spacejunk, 35 rue Sainte-Catherine, 64100 Bayonne

Date butoir : le 21 novembre 2022 à midi